



AGENT SOCIAL TERRITORIAL de 1^{ère} CLASSE

Examen Professionnel d'avancement de grade
Session 2016

PROCES VERBAL N° 13 - SC/2016

PRÉ-JURY DU 03 NOVEMBRE 2016

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

VU le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 8 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les Collectivités territoriales et Etablissements publics sollicitant la mise en place de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial,

VU l'arrêté d'ouverture en date du 18 janvier 2016 portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent social territorial de 1^{ère} classe - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté du 27 juin 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social Territorial de 1^{ère} classe - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté du 27 juin 2016 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Agent social territorial de 1^{ère} classe - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Tous les courriers envoyés au Centre de Gestion le sont à M. Le Président
 6 Rue de l'Ange - BP 901 - 66901 Perpignan Cedex - Tél. 04.68.34.88.66 - Fax 04 68 34 87 24
 E-mail : secgen@cdg66.fr - www.cdg66.fr

VU l'arrêté du 27 juin 2016 désignant les correcteurs et/ou examinateurs de l'épreuve écrite et/ou orale de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social Territorial de 1^{ère} classe - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

CONSIDERANT que l'épreuve écrite s'est déroulée le 20 octobre 2016 comme suit :

| Admis à concourir | Présents | Lieu |
|-------------------|----------|--|
| 38 | 33 | Salle Polyvalente « Claude NOUGARO » à CANOHES (66) |

Ce jour 03 novembre 2016, les membres du jury :

CONSIDERANT les notes octroyées aux candidats par les correcteurs à l'épreuve écrite et en application de l'article 1 (5^{ème} alinéa) du décret N° 2007-117 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret N°92-849 du 28/08/92 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux : « **Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite** » ;

DECIDENT :

D'ELIMINER trois candidats (note < à 5/20),

D'ARRÊTER ainsi qu'il suit la liste des candidats (30) par ordre alphabétique qui seront convoqués à l'épreuve orale d'admission qui se déroulera les 21 et 22 novembre 2016 au Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Orientales - 6, rue de l'Ange à PERPIGNAN :

Tous les courriers envoyés au Centre de Gestion le sont à M. Le Président
6 Rue de l'Ange - BP 901 - 66901 Perpignan Cedex - Tél. 04.68.34.88.66 - Fax 04 68 34 87 24
E-mail : secgen@cdg66.fr - www.cdg66.fr

Agent Social Territorial de 1ère Classe

Examen professionnel - Avancement de grade - Session 2016

Liste alphabétique des candidats autorisés à se présenter aux
épreuves orales des 21 et 22 novembre 2016

Jury du 03 novembre 2016

| N° de dossier | Genre | Nom | Prénom |
|----------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| 22543 | Madame | BANOS RODRIGUEZ | Marlene |
| 22578 | Madame | BASSONVILLE | Marie Noëlle |
| 22575 | Madame | CHANCROGNE | VALERIE |
| 22572 | Madame | CILIA LACORTE | CATHERINE |
| 22559 | Madame | COLL | Michelle |
| 22574 | Madame | DEMICHEI | jeannine |
| 22542 | Madame | DIAZ | Hélène |
| 22566 | Madame | ESPARRICA | Karine |
| 22564 | Madame | FABRE | Sandrine |
| 22547 | Madame | FREDET | Emmanuelle |
| 22545 | Monsieur | HUSSAIN | Salah |
| 22569 | Mademoiselle | ICHOU | Monira |
| 22565 | Madame | JULIEN | Catherine |
| 22553 | Madame | LEMARRE | Severine |
| 22555 | Madame | MARALE | Chantal |
| 22567 | Mademoiselle | MARTI | Karine |
| 22560 | Madame | MARTIN | Nathalie |
| 22546 | Madame | PARIS | Claudine |
| 22563 | Madame | PEREZ | Angélique |
| 22557 | Madame | POUSSINES | Christiane |
| 22571 | Madame | RIGAUT | Isabelle |
| 22541 | Mademoiselle | SIRONDET | Stephanie |
| 22577 | Madame | STOLIES | CLAUDINE |
| 22568 | Madame | TAIEB SOLIMANE | Sandrine |
| 22570 | Madame | TARDIEU | Vanessa |
| 22550 | Madame | THIBAUT | Celine |
| 22552 | Madame | TRUJILLO | Elisabeth |
| 22548 | Madame | VANDELLOS | Carine |
| 22551 | Madame | VERRIER | Brigitte |
| 22576 | Madame | VILLELONGUE | DOMINIQUE |

En qualité d'Elus locaux :

Président du jury
Monsieur Jean-Jacques Thibaut,

Maire de THÉZA

Monsieur Gilles TRILLES

Maire-Adjoint de CANOHES.

En qualité de Fonctionnaires :

Madame Aziza ACHLOUJ,

Représentante de la Catégorie « C »
(Tirage au sort).

Madame Lydia GARCIA-ROCHE
Attaché Principal,

" Absente excusée "

Directrice Générale des Services
CANOHES.

En qualité de Personnes Qualifiées :

Madame Françoise ILLES
Directrice des Politiques Sociales,

Conseil Départemental
des Pyrénées-Orientales.

Madame Philippe NOUARD
Directeur Général Adjoint,

CCAS de
CANET EN ROUSSILLON.